

FAQ PARCOURSUP

Mon enfant est en Bac Pro peut-il s'inscrire en Ecole d'infirmière ou il devra obligatoirement aller vers un BTS ?

Un(e) élève de baccalauréat professionnel a le droit de candidater sur différentes formations.

C'est en BTS qu'ils ont le plus de chance d'être admis et de réussir.

Si vous allez, par exemple, sur la fiche formation de l'IFSI de St Nazaire, vous constaterez que sur les jeunes ayant eu une proposition d'admission, 13% ont un bac professionnel (24% un bac technologique, 63% un bac général).

Mon enfant est en prépa privée peut-il avoir accès ensuite à Parcoursup une fois sa prépa terminée ?

Parcoursup gère les dossiers d'entrée en 1^{ère} année du supérieur. Si votre enfant suit une classe privée préparatoire aux grandes écoles (CPGE), il postulera par la suite pour une entrée à bac +2 ; ce ne sera pas géré par Parcoursup.

Si vous évoquez une remise à niveau privée pour une entrée en première année du supérieur, sa participation l'année suivante à Parcoursup sera possible

Mon enfant veut partir aux Etats-Unis après le bac pour un an faut-il qu'il fasse Parcoursup pour son retour en France et continuer ses études en France ?

Votre enfant peut solliciter cette année une formation sur Parcoursup et, en cochant la case « Demande de césure » négocier avec son établissement d'accueil la césure ce qui lui permettra d'avoir sa place réservée à son retour des Etats-Unis. <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-ca-marche-1453>

Existe-t-il des organismes qui aident les élèves à faire leur lettre de motivation ?

Les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale dans les établissements publics ou au CIO peuvent aider à la rédaction des projets motivés.

C'est quoi DN Made ?

Il s'agit du Diplôme National de Métiers d'arts et design. <https://www.onisep.fr/formation/apres-le-bac-les-etudes-superieures/les-principales-filieres-d-etudes-superieures/les-dn-made>

Quelle est la valeur du RNCP ? L'ECTS a plus de valeur que le RNCP ?

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles valide un titre qui offre une reconnaissance d'un niveau dans le domaine professionnel. Contrairement au RNCP, les ECTS garantissent une possibilité de poursuite d'études et une reconnaissance académique en France. Les ECTS facilitent également la reconnaissance des acquis pour la mobilité en Europe.

Si on postule pour une école d'architecture les autres sont en sous vœux ?

Les écoles d'architecture ne permettent pas de « sous-vœux ». Lorsque le lycéen postule à une formation, il lui est indiqué s'il est possible de faire des sous-vœux.

Où trouver le numéro INE ?

Le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique. Vous trouverez ce N° **sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.**

Il est composé de **10 caractères+1 clé, par ex : 1234567890G.**

Vous n'avez pas d'INE ?

Cochez la case "Je n'ai pas d'INE", un numéro INE vous sera attribué à la fin de votre procédure d'inscription administrative.

Quels types de réponses puis-je recevoir ?

Pour une **formation sélective** (classe prépa, BTS, BUT, écoles, Sciences Po/IEP, IFSI, EFTS, licences sélectives, etc.), voici les [réponses que vous pouvez recevoir](#) :

- **Oui** : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués
- **En attente** : vous n'avez pas encore de proposition d'admission. Votre position en liste d'attente est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent
- **Non** : vous n'êtes pas classé dans cette formation.
- **Oui-si** : vous avez une proposition d'admission et la formation a estimé nécessaire que vous suiviez un parcours personnalisé avec des remises à niveau permettant de renforcer votre capacité à réussir dans la formation

Pour une **formation non sélective** (licence, parcours spécifique "accès santé" – PASS...) :

- **Oui** : vous avez une proposition d'admission et devez y répondre dans les délais indiqués
- **En attente** : vous n'avez pas encore de proposition d'admission. Votre position en liste d'attente est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent
- **Oui-si** : vous avez une proposition d'admission et la formation a estimé nécessaire que vous suiviez un parcours personnalisé avec des remises à niveau permettant de renforcer votre capacité à réussir dans la formation

Pour une [formation en apprentissage](#) :

- **Oui - retenu sous réserve de la signature d'un contrat** : cela signifie que vous devez signer un contrat avec un employeur pour être admis dans cette formation
- **Non** : vous êtes refusé dans cette formation

Que signifie la réponse "oui-si" ?

Cela signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un [parcours adapté à votre profil](#) (remise à niveau, soutien, tutorat ...). Ce parcours vous est proposé car la formation considère que vous avez besoin de consolider ou renforcer certaines compétences nécessaires pour suivre et réussir dans la formation. Dans votre dossier, en face de la proposition d'admission ou du vœu en attente "OUI-SI", le bouton "**Accompagnement proposé**" vous permet de consulter la description du parcours proposé par la formation.

Que veut dire la réponse "oui en attente" ?

Cela signifie que le nombre de places disponibles et votre [rang de classement](#) dans la formation ne permet pas, pour l'instant, de vous faire une proposition d'admission. Vous êtes alors placé sur la « liste d'attente » de cette formation, en attendant que des places se libèrent. Dans la rubrique « **Admission** », en face de chaque vœu en attente, vous pouvez cliquer sur le bouton « Liste d'attente » pour obtenir les informations suivantes :

- Votre position dans la liste d'attente
- Le nombre total de candidats dans la **liste d'attente**
- Le nombre de places dans la formation
- Votre position dans la liste d'appel de la formation : cette liste d'appel correspond à l'ordre dans lequel les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission
- La position dans la liste d'appel du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission en 2023 (information disponible pour certaines formations uniquement)
- La position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission cette année (cet indicateur évolue tout au long de la phase d'admission) L'ensemble de ces informations permet de comprendre et suivre l'évolution de votre situation en liste d'attente et de **faire vos choix de manière éclairée**. Ou de faire des statistiques pour les plus courageux !

Comment suis-je averti que j'ai une nouvelle réponse d'admission ?

À partir du 30 mai 2024, vous recevez plusieurs alertes dès qu'une ou plusieurs propositions d'admission arrivent dans votre dossier, directement sur votre messagerie personnelle (une adresse mail valide est demandée au moment de la création de votre dossier sur la plateforme Parcoursup)

Ce sera également le cas sur la messagerie de votre dossier Parcoursup. Les dossiers sont actualisés **une seule fois par jour**, chaque matin. Si vous ne répondez pas, vous recevrez un SMS de relance le dernier jour avant que le délai expire pour vous rappeler que vous avez reçu une ou plusieurs propositions auxquelles vous devez obligatoirement répondre. Sachez également que si vos parents ou tuteurs ont renseigné leur numéro de portable et adresse de messagerie dans votre dossier, ils recevront également ces mêmes alertes.

De quels délais je dispose pour répondre aux propositions qui me sont faites ?

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission étaient les suivants pour la procédure 2023 (ceux de 2024 ne sont pas encore connus) :

- Pour une proposition reçue entre le 1er juin 2023 et le 2 juin 2023, vous avez jusqu'au 4 juin 2023 23h59 (heure de Paris) pour répondre
- Pour une proposition reçue le 3 juin 2023, vous avez jusqu'au 5 juin 2023 23h59 (heure de Paris) pour répondre
- Pour une proposition reçue entre le 4 juin 2023 et le 6 juillet 2023 inclus, vous avez 2 jours pour répondre.
Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 8 juin 2023 (matin), vous devez y répondre avant le 9 juin 2023 23h59 (heure de Paris).

Dans tous les cas, la date limite pour répondre aux propositions d'admission est bien indiquée en face de chacun de vos vœux dans votre dossier.

Veillez à bien répondre à toutes les propositions d'admission que vous recevez avant la date limite indiquée dans votre dossier, même si elles ne vous intéressent pas !

Que se passe-t-il si je ne réponds pas dans les délais impartis ?

La règle est TOUJOURS la suivante : si vous ne répondez pas à une proposition d'admission dans les délais, vous **perdez cette proposition** qui est alors envoyée à un autre candidat. À savoir : Si vous ne répondez à aucune d'entre elles dans leur délai respectif, vous aurez la possibilité dans les 5 jours qui suivent la date limite de la dernière proposition d'admission reçue, de préciser les vœux en attente que vous souhaitez conserver en envoyant un message à contact. Au-delà, vos vœux en attente sont considérés comme abandonnés.



Puis-je conserver mes vœux en attente quand j'accepte une proposition d'admission ?

Oui, quand vous acceptez une proposition d'admission, la plateforme vous demande si vous souhaitez maintenir vos vœux en attente pour une ou des formations qui vous intéressent davantage que la proposition acceptée et dans ce cas de préciser lesquels.



Comment connaître ma position en liste d'attente ?

Dans la rubrique « Admission », en face de chaque vœu en attente, vous pouvez cliquer sur le bouton « **Liste d'attente** » pour obtenir de nombreuses informations. L'ensemble de ces informations permet de comprendre et suivre l'évolution de votre situation en liste d'attente et de faire vos choix de manière éclairée.



Que faire si je ne reçois aucune proposition ?

Si vous ne recevez aucune proposition d'admission, vous pourrez formuler de nouveaux vœux **lors de la phase complémentaire** qui s'ouvre le 11 juin 2024 pour des formations disposant de places disponibles. Après les [résultats du baccalauréat](#), le 8 juillet 2024, dans chaque académie, une commission pilotée par le recteur (commission d'accès à l'enseignement supérieur - CAES) examinera la situation des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission et qui en ont fait la demande pour leur proposer d'autres formations proches de leurs choix initiaux.

Il est important dans ce cas précis de bien compléter la rubrique "Préférence et autres projets" en élargissant au maximum vos souhaits d'orientation afin d'aider la CAES dans son rôle d'accompagnement. La CAES va étudier votre dossier et pourra s'appuyer pour vous aider sur les renseignements que vous aurez apportés dans la rubrique "Préférence et autres projets".



J'ai reçu un oui mais j'attends une réponse sur une formation qui est hors Parcoursup et qui m'intéresse davantage. Est-ce que je peux conserver la proposition d'admission sur Parcoursup en attendant ?

En effet, vous pouvez accepter la proposition reçue sur Parcoursup jusqu'à ce que vous receviez une réponse de l'autre formation en dehors de la plateforme. Si cette réponse est positive, vous devez obligatoirement renoncer à la proposition d'admission sur **Parcoursup** pour qu'elle bénéficie à un autre candidat, vous désinscrire de la plateforme et télécharger depuis votre dossier l'attestation de désinscription qui vous sera demandée au moment de votre inscription administrative dans la formation hors Parcoursup. Cette attestation est obligatoire.



Que faire en cas de réponses positives multiples ?

Il n'est possible d'accepter qu'une seule réponse, la formation préférée du ou de la candidate. Ce qui permet de libérer des places. Lorsqu'un ou une candidate accepte une proposition, il ou elle doit ainsi renoncer aux autres propositions.

Mais si des vœux pour lesquels le ou la candidate se trouve en liste d'attente l'intéressent davantage que la proposition acceptée, il est impératif de l'indiquer dans le dossier afin de les conserver. Il est possible de conserver des vœux en attente jusqu'à la fin de la phase d'admission principale. Mais à compter du 7 juillet, la proposition d'admission acceptée sera considérée comme définitive.

Enfin, si cette proposition d'admission est le choix définitif du ou de la candidate, ne pas oublier de consulter les modalités d'inscription administrative.



Comment s'inscrire en tant que candidat libre ?

Les documents nécessaires

Si tu es scolarisé en Terminale au CNED, dans un **établissement privé qui n'est pas sous-contrat, dans un lycée français à l'étranger** ou alors que tu es un étudiant en réorientation, tu peux t'inscrire sur Parcoursup en tant que **candidat libre**. Ne t'inquiète pas, la procédure d'inscription n'est pas si compliquée que ça. Cependant, tu vas avoir besoin :

- D'une **adresse mail valide**
- De ton **identifiant national élève**, plus connu sous le nom de INE (ou INAA pour les lycées agricoles)
- De ton **numéro OCEAN** ou CYCLADES si tu es candidat libre au bac (c'est ton numéro d'inscription au baccalauréat qui est composé de 10 chiffres)
- De ton **relevé de notes des épreuves anticipées du bac**
- **Les avis d'imposition de tes parents** afin de faire une simulation pour savoir si tu peux [obtenir une bourse](#).

Une fois tous ces documents en ta possession, il ne reste plus qu'à suivre la procédure d'inscription en suivant les étapes dans le but de compléter correctement ton profil et ta scolarité.



Quelles démarches pour les lycéens ou étudiants en situation de handicap ?

Il existe une **démarche spécifique d'inscription** sur Parcoursup dédiée aux futurs étudiants en situation de handicap.

- Lors de votre inscription, vous n'êtes pas obligé de déclarer votre handicap. Toutefois, si vous le faites, vous pouvez être accompagné pour connaître les aménagements, les [modalités d'accueil des étudiants en situation de handicap](#) dans les formations et trouver une formation correspondant à votre projet.
- Vous pouvez, si vous le souhaitez, remplir une **fiche de liaison** pour indiquer les aménagements dont vous bénéficiez actuellement que vous pourrez ensuite remettre au **réfèrent handicap** de l'établissement pour préparer votre rentrée. Ces informations ne sont pas transmises pour l'examen de votre dossier.
- Si vous souhaitez que les éléments soient transmis lors de votre demande d'établissement, vous pouvez indiquer vos besoins dans la rubrique « Éléments liés à ma scolarité ».
- Vous pouvez demander des [aménagement pour les concours et examens](#) pour l'accès à certaines formations qui demandent de passer des épreuves écrites ou des épreuves orales avant admission.



Dois-je classer mes vœux par ordre de préférence ?

Vous n'avez pas d'ordre à indiquer dans votre liste de vœux afin de vous permettre de candidater pour les formations qui vous intéressent vraiment et de ne pas vous censurer.

Prenez le temps de découvrir des formations, d'être ambitieux.

Vous recevrez une réponse de la part de chacune des formations que vous demandez.

Il sera demandé de remplir la rubrique « préférence » si vous n'avez pas eu de réponse positive début juillet.



Est-ce que la formation a connaissance des autres vœux que je formule ?

Non, chaque formation n'est informée que des vœux qui la concerne. Elle n'a pas connaissance des autres vœux que vous formulez.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Centre d'information et d'orientation
Saint-Nazaire



Est-ce que la date de formulation des vœux est prise en compte dans l'examen de mon dossier ?

Non, aucun avantage n'est accordé aux candidats qui font leurs vœux rapidement. Ce qui importe, c'est de formuler vos vœux avant le 14 mars 2024, 23h59 (heure de Paris). N'attendez pas le dernier moment non plus, il est très déconseillé de formuler des vœux dans la précipitation.